

PROJET DE LOI

N° 32

adopté

**SÉNAT**

le 19 décembre 1979 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes, faite à Londres le 19 novembre 1976.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 932, 1120 et in-8° 250.

Sénat : 103 et 112 (1979-1980).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes, faite à Londres le 19 novembre 1976, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1979.*

Le Président,

**Signé : ALAIN POHER.**

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au numéro 103 (1979-1980), Sénat.